



Mairie d'AIME-LA-PLAGNE
1112, Avenue de Tarentaise
BP 58 – 73211 Aime-La-Plagne
www.ville-aime.fr

DECISION MUNICIPALE

Décision n° : 12/2022

Objet : Cession du contrat ORANGE n° 00000094H1, Relais La Piouraz à La Thuile de Granier à la société TOTEM.

Corine MAIRONI-GONTHIER, Maire de la commune d'AIME-LA-PLAGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal du 04 juin 2020 donnant délégation au Maire concernant la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

DECIDE :

Article 1 :

Accepte que le contrat signé avec ORANGE pour le Relais La Piouraz à la Thuile de Granier est cédé à la société TOTEM à compter du 1^{er} novembre 2021.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Fait à Aime-La-Plagne, le 16 août 2022

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20220816-DEC122022-AU
Date de télétransmission : 19/08/2022
Date de réception préfecture : 19/08/2022